



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

28 juin 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.663**

**OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES KR N° 24P ET KR N°25P POUR IMPLANTATION D'UN  
POSTE DE REFOULEMENT ET LA CREATION D'UN ACCES - ROUTE DE VENTABREN**

Le 28/06/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/06/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Maurice CHAZEAU, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI à M. Stéphane PAOLI, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Danièle BRUNET, M. Alexandre GALLESE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



04.07

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 28/06/10

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Odile BONTHOUX  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Helliott BRAMI

**Politique Publique** : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

**OBJET** : ACQUISITION DES PARCELLES KR N° 24P ET KR N°25P POUR IMPLANTATION D'UN POSTE DE REFOULEMENT ET LA CREATION D'UN ACCES - ROUTE DE VENTABREN - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la mise en place d'un poste de refoulement nécessaire au fonctionnement du réseau de la future STEPOUEST, la commune envisage l'acquisition de deux parcelles de terrains et la création d'une servitude au lieu-dit « La Valette » aux Milles.

Les parcelles concernées par l'acquisition sont :

- un terrain d'environ 2 453 m<sup>2</sup> recevant le poste de refoulement et servant de chemin d'accès à détacher de la parcelle KR n° 24p,
- un terrain d'environ 680 m<sup>2</sup> prolongeant le chemin d'accès à détacher de la parcelle KR n° 25p.

Les Domaines ont estimé l'emprise à acquérir d'environ 3 800 m<sup>2</sup> à 11 400 €.

Une servitude de tréfonds et d'accès sera également consentie par le propriétaire de la parcelle KR n° 24 la SCI SAFIR IMMOB représentée par Monsieur BONNET pour une surface d'environ 300 m<sup>2</sup> estimée par les Domaines à 270 €.

Monsieur BONNET représentant la SCI SAFIR IMMOB autorise la Commune à occuper temporairement une bande supplémentaire de 20 mètres de largeur pour les travaux de pose et d'entretien.

Il convient de régulariser cette opération par un acte authentique. Les frais afférents à l'acte (y compris l'acquisition du terrain) seront pris en charge par le Budget Eau –Assainissement.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

1°) **DECIDER** l'acquisition des parcelles KR n° 24p et KR n° 25p pour une surface d'environ 3 800 m<sup>2</sup> au prix de 11 400 €.

2°) **DIRE** qu'une servitude de tréfonds sera créée au profit de la Ville sur la parcelle KR n°24 d'environ 300 m<sup>2</sup> pour un montant de 270 €.

3°) **IMPUTER** tous les frais afférents à l'opération au Budget Eau –Assainissement.

4°) **AUTORISER** Madame le Député Maire ou l'adjoint délégué au Foncier, à signer le ou les actes à intervenir, ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

**2010.663 - ACQUISITION DES PARCELLES KR N° 24P ET KR N°25P POUR IMPLANTATION  
D'UN POSTE DE REFOULEMENT ET LA CREATION D'UN ACCES - ROUTE DE VENTABREN**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 52</b>
<b>Présents</b>	<b>: 43</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 52</b>
<b>Pour</b>	<b>: 52</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07//2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

